



## Fausse accusation de viol, pressions et menaces indirectes

Par **Louloutte12000**, le **03/06/2015** à **20:36**

Bonsoir,

Je me tourne vers vous aujourd'hui face à une situation très compliquée...

En automne 2014 ma cousine germaine a porté plainte contre mon frère pour viols sur une durée de 4 ans qui auraient commencés alors qu'elle n'était âgée que de 11 ans au début des faits ( elle est majeure depuis moins d'un an aujourd'hui) ... Avant la plainte il a été révélé à d'autres personnes de la famille les lieux et les faits qui se seraient déroulés. Non seulement les versions varient mais en plus la jeune fille avance ne pas être seule comme victime ( la seconde pseudo victime cousine elle aussi a été interrogé et à nié toutes les accusations) . Des lieux ne peuvent également pas être pris en considération au vu de déménagement... Après plusieurs mois d'attente et de convocations pour plusieurs personnes de la famille mon frère a été placé en garde à vue relâché avant la fin de celle ci... Aujourd'hui un classement sans suite à été arrêté depuis que la victime ses parents et son frère sont au courant ils n'acceptent pas la décision du procureur ils publient à tour de bras sur Facebook des messages ( qu'ils qualifient de prévention en ayant au préalable pris la peine de couper les ponts avec toutes personnes ayant un doute sur la véracité des propos de leur fille) selon eux les personnes de la famille ayant été entendue ont fait de faux témoignages ( selon eux 3 des 4 personnes) des menaces déguisées à l'encontre de mon frère y sont également déposées ( et maintenues violemment verbalement à plusieurs personnes de la famille " même s'il doivent prendre 10 ans ils feront justice eux mêmes ")... En effet il est plus facile de croire pour eux que 4 personnes mentent et défendent un sois disant violeur plutôt que d'avouer que les propos tenus par leur fille n'ont ni queue ni tête... Aujourd'hui mon frère ne sait plus quoi faire et nous ne savons pas que faire pour l'aider il a peur que de porter plainte contre sa cousine n'engendre de plus gros soucis encore... Quel recours a-t'il ?

Merci de vos réponses par avance.